

**Amqui, le  
1<sup>er</sup> mai 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire  
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1  
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2  
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

**N° 2017-202**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par Mme Diane Arbour, appuyée par M. Richard Leclerc, à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-203**

**ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Normand Boulianne, appuyée par M. Égide Charest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-204**

**PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2017 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2017 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Richard Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

Les autres questions et commentaires devront être traités à la période générale de questions, à la fin de la séance du conseil.

Les personnes présentes dans la salle n'ont aucune question à poser, ni aucun commentaire à faire.

### **CORRESPONDANCE DU MOIS D'AVRIL 2017**

La greffière dépose un document synthèse des principales correspondances reçues au cours du mois d'avril 2017.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE**

#### **N° 2017-205 Liste des comptes au 1<sup>er</sup> mai 2017**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Paule Lévesque

d'approuver la liste des comptes au 1<sup>er</sup> mai 2017, telle que présentée par Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, pour la somme de trois-cent-quatre-vingt mille trois-cent-cinquante-neuf dollars et soixante-quinze cents (380 359,75 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **N° 2017-206 Appel d'offres sur invitation – Contrat d'entretien ménager de l'hôtel de ville, du garage, de la bibliothèque et de la gare – Adjudication du contrat**

Il est proposé par M. Pierre D'Amours  
appuyé par Mme Diane Arbour

d'accepter la soumission de la Conciergerie d'Amqui inc. pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, de la bibliothèque, du garage municipal et de la gare d'Amqui, pour une période d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2018, pour une somme de 44 725 \$, taxes incluses, conditionnellement à ce que la preuve d'assurance soit en vigueur durant la durée contrat.

Cette soumission, suivant un système de pondération, a obtenu le meilleur pointage et est conforme au cahier des charges dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **N° 2017-207 Lancement de l'appel d'offres sur invitation – Contrat d'entretien ménager et surveillance de la salle communautaire**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Paule Lévesque

de procéder au lancement de l'appel d'offres sur invitation, suivant un système de pondération, pour le contrat d'entretien ménager et de surveillance de la salle communautaire, pour une durée d'un (1) an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-208

**Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) – Dépôt de la programmation révisée – Modification de la résolution n° 2017-157**

Considérant que le 3 avril 2017, la Ville d'Amqui a adopté la résolution n° 2017-157 relative la programmation révisée de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ);

Considérant que par un courriel reçu le 27 avril dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous mentionne qu'il y a lieu de modifier la résolution n° 2017-157 par l'ajout d'un paragraphe;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Richard Leclerc

que la résolution n° 2017-157 adoptée par le conseil municipal de la Ville d'Amqui lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit modifiée par l'ajout du paragraphe suivant :

- que la Ville d'Amqui atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-209

**Règlement n° 809-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de zonage de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage de manière à y apporter divers ajustements;

Considérant qu'aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Pierre D'Amours

que le *Règlement n° 809-17 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-210

**Règlement n° 810-17 modifiant le Règlement de lotissement n° 614-05 – Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le règlement de lotissement de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire modifier son règlement de lotissement de manière à retirer la zone 315 de la liste des zones desservies par des réseaux d'aqueduc et d'égout;

Considérant qu'aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Pierre D'Amours

que le *Règlement n° 810-17 modifiant le Règlement de lotissement n° 614-05* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-211

**Règlement n° 811-17 décrétant une dépense et un emprunt de 180 000 \$ pour des honoraires professionnels relatifs à l'élaboration des plans et devis pour des travaux municipaux aux réseaux d'aqueduc et d'égouts – Adoption**

Considérant que la municipalité projette la réalisation des travaux municipaux de mise à niveau des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour financer le coût des honoraires professionnels relatifs à l'élaboration des plans et devis préalables à la réalisation des travaux projetés;

Considérant que le règlement d'emprunt vise uniquement l'élaboration des plans et devis, celui-ci nécessite que l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que le prévoit l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2017;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, au plus tard deux (2) jours juridiques avant la

séance à laquelle il doit être adopté;  
Considérant que tous les membres présents de ce conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Paule Lévesque

que le *Règlement n° 811-17 décrétant une dépense et un emprunt de 180 000 \$ pour des honoraires professionnels relatifs aux travaux municipaux des réseaux d'aqueduc et d'égouts* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-212**

**Règlement n° 812-17 modifiant le Règlement n° 755-14 relatif à la tarification pour les activités, biens et services municipaux – Adoption**

Considérant que l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) permet aux municipalités de prévoir par règlement que tout ou partie de ses biens, services ou activités, soient financés au moyen d'un mode de tarification;

Considérant que le conseil municipal désire modifier la tarification en vigueur ce qui implique l'abrogation du *Règlement n° 755-14* considérant que les autres règlements ont déjà été abrogés;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors d'une séance du conseil tenue le 3 avril 2017;

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté;

Considérant que tous les membres présents de ce conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Richard Leclerc

que le *Règlement n° 812-17 modifiant le Règlement n° 755-14 relatif à la tarification pour les activités, biens et services municipaux* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-213**

**Règlement n° 813-17 modifiant le Règlement n° 676-09 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Avis de motion**

M. Égide Charest, conseiller, donne un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine séance, un règlement portant le n° 813-17

modifiant le *Règlement n° 676-09 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* sera présenté pour adoption. L'objet de ce règlement vise à modifier des références contenant des erreurs.

**N° 2017-214**      **Motion de félicitations à l'équipe de hockey Bantam A – Coupe Dodge féminine du 16 avril 2017**

M. Normand Boulianne, conseiller, propose qu'une motion de félicitations soit adressée à l'équipe de hockey Bantam A pour avoir remporté la coupe Dodge féminine qui se tenait à Sherbrooke le 16 avril 2017.

**RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Ressources humaines ».

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**N° 2017-215**      **Ajout d'une lampe de rue – Rue J.-Octave-Bérubé**

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une demande pour l'ajout d'une lampe de rue entre le 43 et le 45-47, rue J.-Octave-Bérubé afin d'améliorer la sécurité dans ce secteur;

Considérant que l'endroit désigné correspond aux critères d'acceptabilité pour l'ajout de nouvelles lampes de rue;

En conséquence,

il est proposé par Mme Paule Lévesque  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à faire une demande à Hydro-Québec visant à faire l'installation d'une lampe de rue entre le 43 et le 45-47, rue J.-Octave-Bérubé, à Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-216**      **Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Surveillance des travaux de pavage 2017**

Considérant que par la résolution n° 2017-196 le conseil municipal de la Ville d'Amqui accordait la réalisation des travaux de pavage pour l'année 2017 à l'entreprise Les Pavages des Monts inc. pour les rues du Pont, du Pont-Couvert, Étienne-Levasseur, Bellavance, des Bourrasques et la ruelle du Pont-Couvert, ainsi que pour la correction du pavage sur la route 132 Ouest, à proximité du Tim Hortons;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la surveillance desdits travaux;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Diane Arbour

d'accorder un mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia pour la surveillance des travaux de pavage pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-217**

**Location de machineries 2017-2018 – Dépôt et approbation des propositions**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Paule Lévesque

d'approuver le dépôt des propositions reçues dans le cadre d'une demande pour la location de machineries pour la période 2017-2018. La location de cette machinerie se fait selon les besoins de la Ville d'Amqui au cours de l'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**URBANISME**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Urbanisme ».

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**N° 2017-218**

**Demande de financement au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Club des 50 ans et plus d'Amqui – Appui de la Ville d'Amqui**

Il est proposé par Mme Diane Arbour  
appuyé par Mme Paule Lévesque

d'appuyer le Club des 50 ans et plus d'Amqui dans le cadre de sa demande de financement au programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), sous-volet 5.1 – Projets d'infrastructure à vocation municipale et communautaire, visant la rénovation des façades du bâtiment situé au 91, rue du Collège, à Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS ET CULTURE**

**N° 2017-219**

**Contrat de gré à gré – Entretien ménager du bloc sanitaire au parc Pierre-et-Maurice-Gagné – Adjudication du contrat**

Il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par Mme Paule Lévesque

d'accepter la soumission de la Conciergerie d'Amqui inc. pour l'entretien ménager du bloc sanitaire au parc Pierre-et-Maurice-Gagné au montant

de 7 887,29 \$, plus taxes, et celle-ci fait foi du contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Demandes de don et commandite ».

### **REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS**

**N° 2017-220**

**Assemblée générale annuelle de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) à Mont-Joli le 11 mai 2017**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service les loisirs, à se déplacer à l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) qui se tiendra le 11 mai 2017, à Mont-Joli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-221**

**Formation et assemblée générale annuelle de la section Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine de la COMAQ les 4 et 5 mai 2017 à Matane**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Paule Lévesque

d'autoriser Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, à participer à l'assemblée générale annuelle de la section Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine de la COMAQ qui aura lieu le 4 mai 2017, à Matane;

d'autoriser Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, à participer à la formation « L'intelligence émotionnelle : une compétence municipale » de la COMAQ qui se tiendra les 4 et 5 mai 2017, à Matane;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : Puisque que Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, sera à Matane les 4 et 5 mai 2017, celle-ci se rendra également au congrès annuel du Barreau du Québec, section Bas-St-Laurent / Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

**N° 2017-222**

**Fonds local de solidarité (FLS) – Confirmation du partenariat de la SODAM – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant que la SODAM est un partenaire économique de premier plan pour la Ville d'Amqui et sa région;

Considérant que cette volonté de partenariat doit se traduire par des actions concrètes;

Considérant que les besoins exprimés par le Service de développement de la MRC de La Matapédia visent à obtenir de nouveaux fonds pour répondre à la demande des entreprises de notre MRC;

Considérant que la SODAM souhaite participer à la création d'un nouveau fonds, soit le fonds local de solidarité (FLS);

Considérant que les confirmations financières de la MRC de La Matapédia et de la Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia, représentant chacune 75 000 \$, totalisent 150 000 \$ pour lancer le fonds local de solidarité (FLS);

En conséquence,

il est proposé par M. Pierre D'Amours  
appuyé par M. Égide Charest

que la Ville d'Amqui donne son appui à la SODAM pour le versement d'une somme de 75 000 \$ au fonds local de solidarité (FLS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-223**

**Désignation d'un contrôleur pour l'application d'une partie du Règlement n° 669-08 concernant les animaux – Désignation du signataire**

Considérant que l'article 3 *du Règlement n° 669-08 concernant les animaux* prévoit la possibilité de conclure des ententes avec des personnes physiques ou morales dans le but d'appliquer en tout ou en partie ledit règlement;

Considérant que la Ville d'Amqui a obtenu une offre de services des Entreprise D. Lebrun inc. en date du 15 février 2017;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Normand Boulianne

d'autoriser Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'entente à intervenir entre la Ville d'Amqui et les Entreprises D. Lebrun inc. pour la récupération des chiens et chats errants dans la ville d'Amqui et ce, pour la période du 15 mai 2017 au 30 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-224**

**Motion de félicitations au 7<sup>e</sup> Salon des mots de La Matapédia**

M. Gaëtan Ruest, ing., maire, propose qu'une motion de félicitations soit adressée au comité organisateur du 7<sup>e</sup> Salon des mots de La Matapédia qui s'est tenu à Sayabec du 28 au 30 avril 2017.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES  
ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Les personnes présentes dans la salle n'ont aucune question à poser, ni aucun commentaire à faire.

**N° 2017-225**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 21 h 14 sur une proposition de M. Normand Boulianne, appuyée par M. Richard Leclerc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Gaëtan Ruest, ing.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Hélène Dupont, avocate  
Greffière

---

